

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial

Nettoyant moussant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agent nettoyant

Utilisation industrielle

Utilisation commerciale

Domaine d'application

Utilisations déconseillées

Mousse nettoyante pour toutes les surfaces lisses

Ne pas utiliser sur des produits destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BYMAT GmbH

Neusser Straße 106

D-41363 Jüchen

info@bymat.de

+49 (0) 2165 8728-0

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Björn Byhahn

E-mail (personne qualifiée)

Info@bymat.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 2165 8728-0

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

section	classe de danger	classe et catégorie de danger	avertissement de danger
2.3	aérosols	aérosol 1	H222,H229
3.3	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irrit. ocul. 2	H319
4.1C	Dangereux pour l'eau (toxicité aquatique chronique)	Aquatique Chronique 3	H412

code	caractéristiques de danger supplémentaires
EUH208	Contient du LIMONÈNE. Peut provoquer des réactions allergiques.

Commentaires

Texte intégral des abréviations dans la SECTION 16

Les effets physiques et chimiques nocifs les plus importants, les effets sur la santé humaine et l'environnement.

Les déversements et l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie peuvent entraîner une pollution environnementale des cours d'eau

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

danger

Pictogrammes

GHS02, GHS07



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

Avertissements de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser vers une flamme nue ou toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après usage.
P261	Éviter d' inhaler les aérosols.
P271	Utiliser uniquement à l' extérieur ou dans des zones bien ventilées.
P312	En cas de malaise, appeler le CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P337+P313	Si l' irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P410+P412	Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Exigences supplémentaires en matière d'étiquetage

EUH208	Contient du LIMONÈNE. Peut provoquer des réactions allergiques. En l'absence d'une ventilation adéquate, des mélanges explosifs peuvent se former.
--------	---

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Propriétés perturbatrices endocrinien

Ne contient aucun perturbateur endocrinien (ED) à une concentration ≥ 0,1 %.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.1 Substances

Sans objet (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

nom de la substance	identifiant	% en poids	Classification SGH	pictogrammes
Butane 106-97-8	N° CAS pression gaz CE n° 203-448-7 N° REACH 01-2119474691- 32-xxxx	10-<25 L / H280	gaz inflammable 1A / H220	 
Alcool isopropylique	N° CAS 67-63-0 CE n° 200-661-7 N° REACH 01-2119457558- 25-xxxx	10-<25	flam. liq. 2 / H225 irritation oculaire.2 / H319 STOT SE 3 / H336 6	 
Propane	N° CAS 74-98-6 CE n° 200-827-9 N° REACH 01-2119486944- 21-xxxx	1-<5	gaz inflammable 1A / H220 pousser. gaz C / H280	 
LIMONENE	N° CAS 138-86-3 7705-14-8 CE n° 205-341-0	0,25-<1	Inflammable. Liquide. 3 / H226 irritation cutanée 2 / H315 sensibilité cutanée 1 / H317 asp. tox. 1 / H304 aquatique aiguë 1 / H400 aquatique chronique 1 / H410	   

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

3.3 Remarques

Texte complet des abréviations dans la SECTION 16.

3.4 Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage des ingrédients

Hydrocarbures aliphatiques. 15 % et plus, mais moins de 30 %.
Parfum (LIMONÈNE, CITRAL).

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Ne laissez pas les personnes affectées sans surveillance. Éloignez les victimes de l'accident de la zone dangereuse. Gardez les personnes affectées au calme, couvrez-les et maintenez-les au chaud. Retirez immédiatement les vêtements contaminés et imprégnés. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, consultez un médecin

Après inhalation

Si la personne est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et ne lui administrez rien par voie orale.

Après contact avec la peau

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, consultez immédiatement un médecin et commencez les premiers secours. Apportez de l'air frais.

Après contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après ingestion

Retirer les lentilles de contact, si présentes et si possible. Continuer à rincer. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment à l'eau courante propre pendant au moins 10 minutes.

4.2 Symptômes et effets aigus et différés les plus importants

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la victime est consciente). NE PAS faire vomir.

4.3 Indications pour une attention médicale immédiate ou un traitement spécial

Aucun symptôme ou effet n'est connu à ce jour.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent extincteur

Agents extincteurs appropriés

Pulvériser de l'eau. Poudre BC.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à plein débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une ventilation et/ou une utilisation insuffisantes peuvent entraîner la formation de mélanges vapeur/air explosifs/hautement inflammables.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Combattre l'incendie en prenant les précautions d'usage à une distance sûre.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé aux situations d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Services d'urgence

Une protection respiratoire doit être portée en cas d'exposition aux vapeurs, poussières, aérosols et gaz.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Recueillir et éliminer l'eau de lavage contaminée. Si la substance pénètre dans les eaux libres ou dans les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Conseils pour empêcher la propagation des matières déversées

Couvrir les égouts.

Informations complémentaires sur les déversements et les rejets

Transporter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Aérer la zone concernée.

6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir section 5. Équipement de protection individuelle : voir section 8. Matériaux incompatibles : voir section 10. Informations sur l'élimination : voir section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant
Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025
Numéro de version : 7.0

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures pour prévenir les incendies et la formation d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Mettre à la terre le récipient et l'équipement à remplir.

Manipulation de substances et mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Informations sur l'hygiène générale sur le lieu de travail

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où le travail est effectué. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on consomme des aliments. Ne pas stocker les aliments et les boissons avec des produits chimiques. Ne pas utiliser de récipients normalement destinés au stockage d'aliments pour les produits chimiques. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.2 Conditions de stockage sans danger, compte tenu des incompatibilités

Risques de la nature suivante

Classe de stockage (LGK)

2 B

• Risques liés à l'inflammabilité

Ne pas vaporiser vers des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Protéger des rayons du soleil.

Contrôle des effets

Protéger contre les influences extérieures, telles que

Gel

Prise en compte d'autres informations

• Emballage approprié

Seuls des emballages approuvés (par exemple, conformes à l'ADR) peuvent être utilisés.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites nationales

Limites d'exposition professionnelle (limites sur le lieu de travail)								
Terre	substance	N° CAS.	Identifiant	TWA [ppm]	TWA [mg/m³]	STV [ppm]	STV [mg/m³]	source
DE	Butane	106-97-8	AGW	1.000	2.400	4.000	9.600	TRGS 900
DE	Propan-2-ol	67-63-0	AGW	200	500	400	1.000	TRGS 900
DE	Propane	74-98-6	AGW	1.000	1.800	4.000	7.200	TRGS 900

Remarque

STV Valeur à court terme (valeur limite pour une exposition à court terme) : valeur limite à ne pas dépasser, basée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)

TWA Moyenne pondérée dans le temps (valeur limite pour une exposition à long terme) : moyenne pondérée dans le temps, mesurée ou calculée pour une période de référence de huit heures (sauf indication contraire)

Limites biologiques

Limites biologiques						
Terre	substance	paramètres	remarque	identifiant	valeur	source
DE	Propan-2-ol	acetone		BLV	25 mg/l	TRGS 903

DNEL/DMEL/PNEC pertinentes et autres valeurs seuils

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

PNEC pertinentes des composants du mélange

Relevant PNECs of constituents						
substance nom	CAS No.	point final	valeur seuil	organisme	compartiment environnemental	temps d'exposition
Alcool isopropylique	67-63-0	PNEC	2.251 mg/l	micro-organismes	station d'épuration des eaux usées (STEP)	À court terme (ponctuel)
Alcool isopropylique	67-63-0	PNEC	160 mg/kg	organismes aquatiques	eau	À court terme (ponctuel)

8.2

Limites d'exposition et surveillance

Dispositifs de contrôle techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelles (équipements de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Ne pas vaporiser dans les yeux. Si nécessaire, porter des lunettes de protection bien ajustées.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés. Les gants de protection chimique testés conformément à la norme EN 374 sont adaptés.

Type de matériau

NBR : caoutchouc acrylonitrile-butadiène.

Autres mesures de protection

Laisser la peau se régénérer pendant les périodes de repos. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Protection respiratoire

Travailler à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées dans la mesure du possible.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Utiliser des récipients appropriés pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Aérosol (aérosol pulvérisateur)
Couleur	Blanc
Odeur	Après citron
Point de fusion/point de congélation	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites d'explosivité	2 % en volume - 15 % en volume
Point d'éclair	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Température d'auto-inflammation	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Température de décomposition	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.

Valeur du pH

Viscosité	Sans objet
Solubilité dans l'eau	9,5-11,5 (en solution aqueuse : 0,98 g/ml, 20 °C)

Coefficient de distribution

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique)

Non pertinent (mélange)

Pression de vapeur

3,8 bar à 20 °C

6,8 bar à 50 °C

Densité

0,87 g/ml à 20 °C
(Valeur calculée)

Propriétés des particules

Non applicable, car il s'agit d'un aérosol.

9.2

Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

* The finished mixture in the pressurised gas container is only created after the pressurised gas has been added. Some specifications are therefore not measurable in a hermetically sealed, pressurised container.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant les incompatibilités : voir ci-dessous « Conditions à éviter » et « Matières incompatibles ». Le mélange contient une ou plusieurs substances réactives. Risque d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique

Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser vers des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Protéger de la chaleur.

Informations sur la manière de prévenir les incendies ou les explosions

Protéger des rayons solaires.

Facteurs de contrainte physique pouvant conduire à une situation dangereuse et devant donc être évités

Hohe Temperatur.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux raisonnablement prévisible n'est connu lors de l'utilisation, du stockage, du déversement ou du chauffage. Produits de combustion dangereux : voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le mélange complet.

Procédure de classification

La procédure de classification du mélange est basée sur les composants du mélange (formule d'additivité).

Classification selon le SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Non classé comme toxique aiguë.

Effet corrosif/irritant sur la peau

Non classé comme corrosif/irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Contient du LIMONÈNE. Peut provoquer des réactions allergiques.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé comme mutagène pour les cellules germinales (mutagène).

Cancérogénicité

Non classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé comme toxique pour la reproduction.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique

Non classé comme spécifiquement toxique pour certains organes cibles (exposition unique).

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée

Non classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Risque d'aspiration

Non classé comme dangereux en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Réglementation sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau (AwSV) : WGK (Allemagne) 1, légèrement dangereux pour l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

Dégradabilité des composants						
Substance Nom	N° CAS	Procédé	dégradation vitesse	temps	méthode	source
Alcool isopropylique	67-63-0	acide consommation	53 %	5d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation des composants				
Nom de la substance	N° CAS	BCF	Log on to KOW	BSB5/CSB
Butane	106-97-8		1,09 (valeur pH : 7, 20 °C)	
Propane	74-98-6		1,09 (valeur pH : 7, 20 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ne contient aucune substance PBT/vPvB à une concentration ≥ 0,1 %.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ne contient aucun perturbateur endocrinien (ED) à une concentration ≥ 0,1 %.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1 Processus de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'élimination via les eaux usées

Ne pas déverser dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement. Obtenir des instructions spéciales/consulter la fiche de données de sécurité.

Traitements des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit d'un déchet dangereux ; seuls des emballages agréés (par exemple, conformes à l'ADR) peuvent être utilisés. Les emballages complètement vides peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la substance elle-même.

Législation pertinente en matière de déchets

Liste des déchets

15 01 04 Emballages métalliques

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances

16 05 04 Gaz dans des récipients sous pression contenant des substances dangereuses (y compris les halons)

Remarques

Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales applicables. Les déchets doivent être triés afin de pouvoir être traités séparément par les installations municipales ou nationales d'élimination des déchets.

SECTION 14: Transport information

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

ADR/RID/ADN

UN 1950

Code IMDG

UN 1950

ICAO-TI

UN 1950

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

ADR/RID/ADN

Emballages sous pression

Code IMDG

AÉROSOLS

ICAO-TI

Aérosols, inflammables

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR/RID/ADN

2

(2.1)

Code IMDG

2.1

ICAO-TI

2.1

14.4 Groupe d'emballage

Non attribué

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

14.5 Risques pour l'environnement

Not hazardous to the environment according to dangerous goods regulations

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

The regulations for dangerous goods (ADR) must also be observed within the company premises.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

The cargo is not transported as bulk cargo.

Informations conformément aux règlements types individuels des Nations Unies

Transport de marchandises dangereuses par route, rail ou voies navigables intérieures (ADR/RID/ADN)

Code de classification	5F
Étiquette de danger	2.1



Dispositions spéciales (SV) 190,327,344,626

Quantités exemptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de promotion (BK) 2

Code de restriction en tunnel (TBC) D

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Polluant marin	-
Étiquette de danger	2.1



Dispositions spéciales (SV) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exemptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 1L

EmS F-D, S-U

Staukategorie (catégorie d'arrimage) -

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Étiquette de danger	2.1
---------------------	-----



Règles spéciales (SV) A145, 167

Quantités exemptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 30 kg

SECTION 15 : Dispositions légales

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/dispositions légales spécifiques pour la substance ou le mélange. Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, annexe XIV) /SVHC - Liste des substances candidates
aucun composant n'est répertorié

Directive Decopaint

31,76 %

Teneur en COV

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Aucun composant n'est répertorié

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR)

Aucun composant n'est répertorié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (WRR)			
Nom de la substance	N° CAS	Répertoriée dans	Commentaires
Butan		A)	

Légende

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

a) Liste non exhaustive des polluants les plus importants

Etiquetage des ingrédients.

Hydrocarbures aliphatiques.

15 % et plus, mais moins de 30 %

Parfum (LIMONÈNE, CITRAL).

Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)

Aucun composant n'est répertorié

Réglementations nationales (Allemagne)

Règlement sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau (AwSV)

Classe de danger pour l'eau (WGK)

1 (légèrement dangereux pour l'eau)

Directives techniques pour le contrôle de la pollution atmosphérique (Allemagne)

Numéro	groupe de substances	classe	concen tration	débit massique	masse concentration	Remarque
5.2.5	Substances organiques		≥ 25 wt.%	0,5 kg/h	50 mg/m³	3)

Remarque

3) Le débit massique de 0,50 kg/h ou la concentration massique de 50 mg/m³, chacun spécifié en carbone total, ne doit pas être dépassé au total (à l'exception des substances organiques pulvérulentes).

Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs mobiles (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK)

2 B (bombes aérosols ou briquets)

Registres nationaux

pays	répertoire	statut
EU	REACH Reg.	Tous les ingrédients sont répertoriés.

Légende

Règlement REACH. Substances enregistrées REACH.

15.2

Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de la sécurité des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Modifications apportées (fiche de données de sécurité révisée)

section	entrée précédente (texte/valeur)	entrée actuelle (texte/valeur)	Sécurité liée
3.4		Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage des ingrédients : Modification de la liste (tableau)	oui
15.1		Étiquetage des ingrédients : Modification de la liste (tableau)	oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

16.2 Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Convention concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
ADR/RID/ADN	Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route, par rail et par voie navigable (ADR/RID/ADN).
AGW	Limite d'exposition professionnelle.
Aquatic Acute	Dangereux pour l'eau (toxicité aquatique aiguë).
Aquatic Chronic	Dangereux pour l'eau (toxicité aquatique chronique).
Asp. Tox.	Risque d'aspiration.
BCF	Facteur de bioconcentration.
BSB	Demande biochimique en oxygène.
CAS	Chemical Abstracts Service (base de données des composés chimiques et de leur identifiant unique, le numéro d'enregistrement CAS).
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, étiquetage et emballage) des substances et des mélanges.
CSB	Demande chimique en oxygène.
DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses Règles régissant le transport des marchandises dangereuses, voir IATA/DGR.
DMEL	Niveau minimal dérivé sans effet (niveau d'exposition dérivé avec des effets néfastes minimaux).
DNEL	Niveau dérivé sans effet (niveau d'exposition dérivé sans effets néfastes).
ED	Perturbateur endocrinien. L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et l'inventaire NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres utilisé pour identifier les substances dans l'UE (Union européenne).
EG-Nr.	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (register européen des substances chimiques disponibles sur le marché).
EINECS	Liste européenne des substances chimiques notifiées.
ELINCS	Tableau des mesures d'urgence.
EmS	
Eye Dam.	Très nocif pour les yeux.
Eye Irrit.	Irritant pour les yeux.
Flam. Gas	Gaz inflammable.
Flam. Liq.	Liquide inflammable.
GHS	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » « Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations unies.
IATA	Association internationale du transport aérien.
IATA/DGR	Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DGR) par voie aérienne (IATA) (règlement régissant le transport des marchandises dangereuses par voie aérienne).
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (code international pour le transport des marchandises dangereuses par voie maritime).
IMDG-Code	Code maritime international des marchandises dangereuses.
KZW	Valeur à court terme.
LGK	Classe de stockage selon TRGS 510, Allemagne.
Log KOW	n-octanol/eau.
NLP	No-Longer Polymer (polymère non plus).
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
PNEC	Concentration sans effet prévu.
Ppm	Parties par million.
Press. Gas	Gaz sous pression.Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
REACH	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Ordnung für die internationale Eisenbahnbeförderung gefährlicher Güter).
RID	
Skin Corr.	Corrosif pour la peau.
Skin Irrit.	Irritant pour la peau.
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée.
SMW	Valeur moyenne pondérée.
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).
SVHC	Substance extrêmement préoccupante (substance extrêmement préoccupante).
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne).
TRGS	900 Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900).
TRGS 903	Valeurs limites biologiques (TRGS 903).
VOC	Composés organiques volatils.
VPvB	Très persistant et très bioaccumulable (Very Persistent and very Bioaccumulative).

16.3 Sources bibliographiques et sources de données importantes

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Règlement sur le transport aérien des marchandises dangereuses (DGR) (IATA) (règlement régissant le transport aérien des marchandises dangereuses).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nettoyant moussant

Date de création : 19 mai 2015

Révisé le : 14 octobre 2025

Numéro de version : 7.0

16.4 procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques. La classification est basée sur les résultats des essais effectués sur le mélange.
Risques pour la santé. La procédure de classification du mélange est basée sur les composants du mélange (formule d'additivité).

16.5 Liste des phrases pertinentes (code et libellé tels que spécifiés aux sections 2 et 3)

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissement

Les informations fournies sont basées sur nos connaissances actuelles. Cette FDS a été rédigée exclusivement pour ce produit et est destinée uniquement à ce produit.